

Ch

18-02-2009

CHEQUE &ndash; LIRE

Le C.E. a décidé de créer une nouvelle activité : le CHEQUE &ndash; LIRE

Celle-ci fonctionnera sous forme de billetterie comme les chèques cinéma.

Chaque agent disposera d'un quota de 10 chèques-lire de 10 euros pour l'année 2009. Le C.E. participera à hauteur de 3 euros par chèque-lire.

Une permanence aura lieu le 3ème mardi du mois de 12h à 13h en même temps que la bibliothèque. Bien entendu les agents extérieurs pourront adresser leur commande accompagnée d'un chèque à l'ordre du C.E. à Denise Torquet C.E. CPAM.

Ces chèques sont valables jusqu'au 31/12/2011 dans certaines librairies de la région dont la liste est consultable sur Internet

[cliquer ici pour visualiser la plaquette Chèque-Lire](#)